



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 522-2025

Code d'éthique et de déontologie du préfet

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

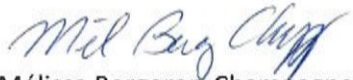
Le RÈGLEMENT NO 522-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET a été adopté de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Avis de motion : | 26 novembre 2025 |
| Dépôt du projet de règlement : | 26 novembre 2025 |
| Adoption par le conseil de la MRC : | 20 janvier 2026 |
| Entrée en vigueur : | 16 février 2026 |

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 février 2026.


Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin soussigné(e), de la
Municipalité de ville d'Estérel certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
16 février 2026, entre 11 h et 16 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 février 2026.

